

RCS : FREJUS
Code greffe : 8303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00872
Numéro SIREN : 753 430 925
Nom ou dénomination : KUDA

Ce dépôt a été enregistré le 27/11/2019 sous le numéro de dépôt 7647

Greffe du tribunal de commerce de Fréjus



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 27/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/7647

Déposant :

Nom/dénomination : KUDA

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 753 430 925

N° gestion : 2012 B 00872

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/01/2018 12			Exercice N-1 31/01/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	15 635	15 635		1 931	1 931	100.00
	Frais de développement						
	Cessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	221 608	108 466	113 142	134 032	20 890	15.59
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations	107 430		107 430	147 530	40 100	27.18	
Autres titres immobilisés	15		15	15			
Prêts							
Autres immobilisations financières							
	Total II	344 688	124 101	220 586	283 507	62 921	22.19
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	185 800		185 800	167 231	18 569	11.10
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	16 207		16 207	3 111	13 096	420.98
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités							
Charges constatées d'avance (3)							
	Total III	202 007		202 007	170 342	31 665	18.59
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	546 695	124 101	422 593	453 849	31 256	6.89

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an 107 430

(3) Dont à plus d'un an

certifié conforme

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/01/2018	12	31/01/2017	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	38 000		38 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	3 800		871		2 929	336.28
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées	18 991		16 550		2 441	14.75
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	55 795		60 470		4 675	7.73
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	116 586		115 891		695	0.60	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	13 017		2 805		10 212	364.06
	Concours bancaires courants	227 739		226 764		975	0.43
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 240		35 568		13 328	37.47
	Dettes fiscales et sociales	38 188		44 518		6 329	14.22
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	4 822		28 303		23 481	82.96	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	306 007		337 958		31 951	9.45
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		422 593		453 849		31 256	6.89

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

78 268

111 194

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/01/2018 12			Exercice N-1 31/01/2017 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	1 048 702		1 048 702	1 049 538	836	0.08
Production vendue de biens						
Production vendue de services	3 998		3 998		3 998	
Chiffre d'affaires NET	1 052 700		1 052 700	1 049 538	3 162	0.30
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			750		750	
Autres produits			127	159	32	20.32
Total des Produits d'exploitation (I)			1 053 577	1 049 697	3 880	0.37
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			559 576	574 676	15 101	2.63
Variation de stock (marchandises)			18 569	36 900	18 331	49.68
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			329 543	331 921	2 379	0.72
Impôts, taxes et versements assimilés			8 272	10 936	2 664	24.36
Salaires et traitements			76 089	60 012	16 077	26.79
Charges sociales			25 382	22 455	2 927	13.04
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			22 821	24 042	1 221	5.08
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			525	37	488	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			1 003 639	987 179	16 460	1.67
I - Résultat d'exploitation (I-II)			49 939	62 518	12 580	20.12
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

certifié conforme

EXPERA CONSEILS BARJOLS



a. p. w.

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/01/2018	12	31/01/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	18 774		16 740		2 034	12.15
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	18 774		16 740		2 034	12.15
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)	18 774		16 740		2 034	12.15
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	68 712		79 258		10 546	13.31
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	12 917		18 788		5 871	31.25
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	1 072 351		1 066 437		5 914	0.55
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 016 556		1 005 967		10 589	1.05
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	55 795		60 470		4 675	7.73

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

*EXPERA CONSEILS BARJOLS

Dossier N° 041813 en Euros.



a. p. w.

KUDA

Société À Responsabilité Limitée au capital de 38 000.00 €

Siège social : LOT LA TUILLIERE N2 - RN7

83480 PUGET SUR ARGENS

753 430 925 RCS FREJUS

DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 31 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le trente et un juillet, à quatorze heures,

La société JEMANATI, représentée par Monsieur Ivan TIMMERMAN agissant en qualité de gérant, associée unique de la société KUDA, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'associée unique déclare que les documents suivants, établis par Monsieur Ivan TIMMERMAN, gérant, lui ont été adressés dans le délai légal :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 janvier 2018,
- le texte des décisions proposées.

L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, dressé par la gérance, a été mis à sa disposition au siège social dans le même délai.

Puis l'associée unique examine les différents points suivants :

- Examen du rapport de gestion de la gérance
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2018,
- Quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de cet exercice,
- Constatation de ce que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

L'associée unique prend alors les décisions suivantes :

❖ PREMIÈRE DECISION

L'associée unique, après lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 janvier 2018, approuve ces comptes tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39,4 du même code.

❖ DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31 janvier 2018**, s'élevant à **55 795 €**, de la manière suivante :

- Un résultat de **55 795.00 €**
affecté en totalité au compte "Autres réserves".
Qui s'élèvera ainsi à **74 786.00 €**.

• Dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle les distributions antérieures de dividendes :

Exercice clos le 31 Janvier 2017 : 55 100.00 €

Exercice clos le 31 Janvier 2016 : NEANT

Exercice clos le 31 Janvier 2015 : NEANT

❖ TROISIÈME DECISION

L'associé unique, prend acte des conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce :

La Société a versé à la Société JEMANATI, une somme de 92 641.47 € au titre de la sous-location des locaux d'exploitation, correspondant au loyer et charges.

La Société JEMANATI nous a facturé la somme de 90 000.00 € au titre d'une convention de prestation de services.

La Société a versé à la Société JEMANATI :

- La somme de 5 466.00 € correspondant aux frais « ENERGIE »
- La somme de 7 378.89 € correspondant aux frais « TAXE »
- La somme de 326.87 € correspondant aux frais « Autres charges refacturées »
- La somme de 1 186.67 € correspondant aux frais « Emplacement publicitaire »

❖ QUATRIÈME DECISION

L'associée unique décide de l'absence de rémunération annuelle de Monsieur Ivan TIMMERMAN, en contrepartie de ses fonctions de gérant.

L'associée unique décide en outre qu'il aura droit, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

I.T.

Page 2 sur 3



a. p. w.

❖ CINQUIÈME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le représentant légal de l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associée unique



a. p. w.



a. p. w.